

Année scolaire 2016-2017

C'est avec beaucoup de plaisir que l'équipe des enseignants et moi-même accueillons nos élèves, vos enfants, pour une nouvelle année scolaire à l'école primaire du Lycée Saint Exupéry de Brazzaville.

Cette rentrée scolaire verra la mise en place de nouveaux programmes à l'école élémentaire. Des programmes articulés au socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Les programmes assurent l'acquisition des connaissances et des compétences fondamentales.

Ils déclinent et précisent les objectifs définis par le nouveau socle commun. Celui-ci s'articule autour de cinq domaines :

- les langages pour penser et communiquer
- les méthodes et outils pour apprendre
- la formation de la personne et du citoyen
- les systèmes naturels et les systèmes techniques
- les représentations du monde et l'activité humaine

Les programmes doivent permettre, pour chaque élève, l'acquisition progressive des connaissances et des compétences au sein des trois cycles de la scolarité obligatoire :

- le cycle 1, cycle des apprentissages premiers (PS, MS, GS de maternelle)

scolarité obligatoire :

- le cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, et CE2)
- le cycle 3, cycle de consolidation (CM1, CM2 et classe de 6e)
- le cycle 4, cycle des approfondissements (classes de 5e, 4e et 3e)

Je souhaite à tous, les élèves et leurs familles, les enseignants, le personnel de l'établissement une bonne rentrée 2016 et une excellente année scolaire.

Bien cordialement, Agnès Deslandes

Informations générales

1. Règlement intérieur

Vous voudrez bien prendre connaissance du règlement intérieur joint qui encadre le fonctionnement de l'école primaire .

2. Documents à ramener au plus vite à l'école :

- Feuille de renseignements complétée
- Autorisation parentale pour les élèves de maternelle
- Récépissé du règlement intérieur

3. Manuels scolaires

Afin de préserver les livres scolaires il faut les couvrir dès réception. Je vous en remercie par avance.

4. Les Activités pédagogiques complémentaires

Les APC offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre.

Les enseignants peuvent aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école.

Tous les élèves peuvent être concernés par les activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignants. Les parents des élèves concernés par cette aide seront avertis personnellement par les enseignants et donneront leur accord au moyen du formulaire qui leur sera remis.

Elles débuteront le lundi 19 septembre et se dérouleront les lundis et mercredis de 11h45 à 12h30.

Un service de permanence sera proposé les lundis et mercredis de 11h45 à 12h30, uniquement pour les élèves dont le frère ou la sœur suit les activités pédagogiques complémentaires.

5. Goûters

Merci de munir votre enfant chaque jour, d'un goûter et d'une boisson. Les chips, les boissons gazeuses et les bouteilles en verre sont interdites. Le « Petit Prince » (cafeteria) n'est plus ouvert pour le moment.

6. Réunions de classe :

Des réunions d'informations seront organisées dans chaque classe la semaine du 19 septembre. Les dates seront précisées pour chaque classe.